

"Déclarons la pêche de la mer libre et commune à tous nos sujets auxquels nous permettons de faire, tant en mer que sur les grèves".

(Ordonnance Royale d'août 1681)

Édit

FNPPSF

La communauté nautique fait front et se rassemble

Face à l'entêtement et l'autisme des pouvoirs publics, la communauté nautique fait front. Les attaques émanant de groupes bien identifiés sont en passe d'être jugulées. Le poids considérable de nos activités tant sur le plan économique que sociologique n'est plus à démontrer : plus de 7 millions de personnes concernées pour un poids économique global dépassant les 4 milliards d'euros ! La communauté nautique toute entière a bien réagi. Elle souhaite être mieux représentée dans les structures institutionnelles.

Concernant la **taxe de mouillage**, nos arguments ont fini par être entendus par de nombreux députés et sénateurs que nous tenons à remercier vivement pour leur écoute et leur compréhension. Le Sénat, dans sa grande sagesse, a purement et simplement supprimé l'article relatif à la taxe de mouillage de la loi NOTRe. Par ailleurs, le gouvernement a renoncé à soutenir un nouvel amendement en dernière lecture à l'Assemblée nationale. Nous sommes donc en passe de gagner ce combat que nous menons depuis plusieurs mois. Restons tout de même vigilants et regrettons le comportement sectaire et l'absence totale de concertation du député Giacobbi. L'ensemble de la communauté nautique souhaite un dialogue serein et constructif impliquant tous les acteurs du monde maritime et s'inquiète de la situation délicate provoquée par l'attitude de M. Giacobbi, député de Haute-Corse, mais aussi président de l'Agence des aires marines protégées.

L'amendement du sénateur Ronan Dantec relatif à la **déconstruction des bateaux** constituait une véritable menace pour l'ensemble de la communauté nautique. Après concertation, il semblerait qu'une solution efficace et innovante ait été trouvée. Elle consisterait à intégrer les coûts de déconstruction dès l'achat pour les bateaux neufs et à consacrer une partie des recettes du DAFN pour financer les coûts liés à la déconstruction des bateaux actuellement en parc. Compte tenu de leur exceptionnelle longévité, le nombre de bateaux susceptibles d'être déconstruits n'est pas aussi élevé que certains veulent bien le dire ! Cette nouvelle proposition ne devrait pas impacter directement les plaisanciers déjà trop lourdement taxés par ailleurs !

Concernant la **protection du bar**, nous sommes toujours dans l'attente de mesures européennes justes et applicables à tous les métiers de la pêche et sur toutes les zones ainsi que d'une généralisation de la taille minimale de capture à 42 cm. La situation actuelle est inacceptable. Si elle était appelée à perdurer, nous serions amenés à saisir la cour de justice européenne pour discrimination.

Face à autant de difficultés et de combats à mener pour s'opposer à des mesures qui constituent de réelles menaces pour les plaisanciers et l'ensemble de la filière, la communauté nautique a su se rassembler et faire face. Elle a fait preuve d'une grande unité et d'un bel esprit d'abnégation. Tous ces événements, et notamment ce combat contre la taxe de mouillage, auront servi de catalyseur et contribué grandement à la création de la Confédération du nautisme et de la plaisance à laquelle notre fédération est très heureuse d'adhérer. Une grande structure rassemblant les usagers et les industriels des filières concernées est ainsi née. Elle devrait nous permettre de porter très haut les valeurs que nous défendons et d'être enfin correctement représentés dans les différentes structures publiques et parapubliques qui nous concernent.

Vous avez été très nombreux à participer à notre congrès 2015. Nos synthèses, à lire dans ce même numéro, témoignent de la grande cohérence de nos travaux. Je tiens à remercier tous ceux qui y ont contribué. Notre 43^e congrès se déroulera sur l'île de Noirmoutier du 20 au 22 mai 2016.

Après la grande réussite des premières assises de la plaisance et des pêches en mer à Saint-Nazaire, la deuxième édition de ces assises se tiendra à Martigues les 5 et 6 novembre 2015. Nous allons rassembler pour cet événement d'une importance capitale pour notre activité un nombre encore accru de partenaires. J'espère que vous serez très nombreux à y participer.

Plus nombreux et plus rassemblés, nous pouvons relever les défis qui nous attendent et donner à la plaisance et à la pêche en mer un nouvel élan. Je compte sur vous.

Jean Kiffer

président national de la FNPPSF